



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 29648

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'opération Campus. A la surprise générale, le jury n'a pas retenu l'université de Metz. Il lui demande quelles ont été les raisons et les handicaps ainsi que les atouts qu'il conviendrait de faire valoir.

Texte de la réponse

L'opération Campus est un plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire lancé à l'initiative du Président de la République. L'objectif initial était de faire émerger dix campus d'excellence qui seront la vitrine de la France et renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française. Dix campus ont été choisis en mai et juillet 2008 par un comité d'évaluation international, à l'issue d'un appel à projets dont le cahier des charges comprenait quatre critères de sélection : l'ambition scientifique et pédagogique du projet, l'urgence de la situation immobilière liée à la vétusté de trop nombreux locaux et la capacité à optimiser le patrimoine immobilier, le développement d'une vie de campus et le caractère structurant du projet pour le territoire local. Il s'agissait de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Montpellier, Aix-Marseille, Condorcet Paris-Aubervilliers, Saclay et Paris intramuros. À l'issue de cette première sélection, au mois de décembre 2008, le label Campus a été accordé au projet de Nancy-Metz du fait de son excellente évaluation par le comité, au-delà des dix premiers retenus, et du très fort engagement des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29648

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7050

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2085